

Vote du budget 2009

Une programmation pluriannuelle des investissements et des dépenses de fonctionnement maîtrisées

“La présentation du premier budget d’une mandature est un acte important” Il permet de juger une nouvelle équipe, de passer des promesses aux actes. Il est aussi marqué par la nécessité de s’adapter à la conjoncture. En l’occurrence, il ne pouvait être question d’ignorer la crise profonde dans laquelle nous venons de rentrer. Une crise financière et économique de grande ampleur. Elle permet enfin, d’une manière générale, de donner l’orientation générale du mandat.

“Lors du débat d’orientations budgétaires qui s’est déroulé le 18 décembre dernier en conseil municipal, nous avons eu de larges échanges sur les orientations budgétaires qui ont prévalu dans l’élaboration du budget 2009. Dans un contexte nécessairement particulier de crise économique, financière et sociale, notre budget communal porte la marque de ces conséquences et des difficultés inhérentes à toutes les collectivités locales.

Elles conjuguent trois phénomènes : diminution des dotations de l’État, diminution des recettes fiscales, augmentation des charges notamment sociales qui ensemble conduisent à cet effet dit de “ciseau” a souligné le maire lors de la présentation du budget 2009, voté le jeudi 29 janvier”.

Le maire a expliqué comment l’évaluation des besoins de la commune aurait du la conduire à augmenter très fortement les impôts locaux. L’augmentation a été limitée à 5%. Le maire a rappelé que les dotations de l’État sont stables ou en baisse, qu’il y a “menaces” sur l’avenir de la dotation de commune touristique (238.000€ de recettes concernées), des transferts de charges de l’État à la commune. Le maintien du service à la population de même que les économies en fonctionnement sont des caractéristiques du budget 2009. La ville a également souhaité maintenir au même niveau l’ensemble des subventions aux associations.



“Ce budget n’est pas un acte isolé dans notre gestion, au contraire, il s’inscrit dans une démarche prospective sur plusieurs années avec des objectifs clairement affichés : un programme pluriannuel d’investissement ; le maintien de l’encours de la dette à son niveau de 2001 et d’une épargne nette positive pour assurer une part d’autofinancement des investissements” a précisé Marie-Bernadette Le Nevé, adjointe chargée des finances et des ressources humaines.

→ Nouveaux équipements : une programmation pluriannuelle

Professeur à l'Université de Rennes et consultant, l'un des meilleurs spécialistes français des finances locales, Yann Le Meur a rappelé dans un article récent (Télégramme du 22 janvier 2009) que le contribuable local allait payer le déficit national et que, «même dans des communes en bonne santé (c'est le cas de Plœmeur), des augmentations de 5 % ne seraient pas étonnantes».

» La commune a mis en place une programmation pluriannuelle des investissements.

Ce plan a pour objet de proposer une vue d'ensemble des projets et programmes d'investissements sur une période de plusieurs années. Tous budgets confondus, pour 2009, les investissements s'élèveront à près de 8 M€. Parmi les plus importantes dépenses : le mail du centre commercial (1,5 M€ en 2009), la zone d'activités de Kerdroual (1,4 M€), la Zac de Lomener (1,6 M€), la voirie (550.000€).

→ Fonctionnement : des dépenses maîtrisées

«Nous avons examiné toutes nos sources de dépenses de fonctionnement et des mesures d'optimisation ont été envisagées dans tous les secteurs afin de rechercher des sources d'économies budgétaires. Nous nous sommes appliqués dans l'élaboration du budget à savoir réaliser encore des économies de fonctionnement» souligne le maire.

» Pour diminuer les frais financiers, la commune va également procéder à une réduction des emprunts inscrits en 2009.

«Nous poursuivons ainsi le redressement des finances communales constaté dans le contrôle en cours de la Chambre Régionale des Comptes. Cette règle de bonne gestion nous a ainsi permis de réduire jusqu'à présent d'1/3 de la dette globale de la ville et donc de ses habitants» précise le maire.

→ Au quotidien : répondre à l'attente des concitoyens

Aucune suppression de politiques municipales n'est envisagée; école de musique, bibliothèque, piscine, secteur associatif, foyers de personnes âgées, programmation culturelle, cuisine centrale, aides à domicile, secteur jeunesse, entretien du patrimoine, des réseaux divers... seront maintenus.

» Plœmeur dispose d'un ensemble particulièrement important d'équipements sociaux, éducatifs, sportifs, associatifs et de services communaux dans tous les secteurs.

Forte de près de 20 000 habitants, Plœmeur demeure néanmoins une petite commune à l'échelle nationale, au caractère parfois de village mais, possède à regarder de près tout d'une grande commune. «Et personne n'envisage un instant de se séparer de l'un ou de l'autre des services communaux. Nous avons donc la charge de les faire vivre pour répondre à l'attente de nos concitoyens.»

→ A propos des taux d'imposition : abattements et exonérations préservés, solidarité en direction des plus défavorisés

Pour l'impôt, le taux d'imposition :

du foncier bâti passe	de 29,36 % à 30,83%
du non bâti passe	de 42,11 % à 44,22%
la taxe d'habitation passe	de 16,51 % à 17,34%

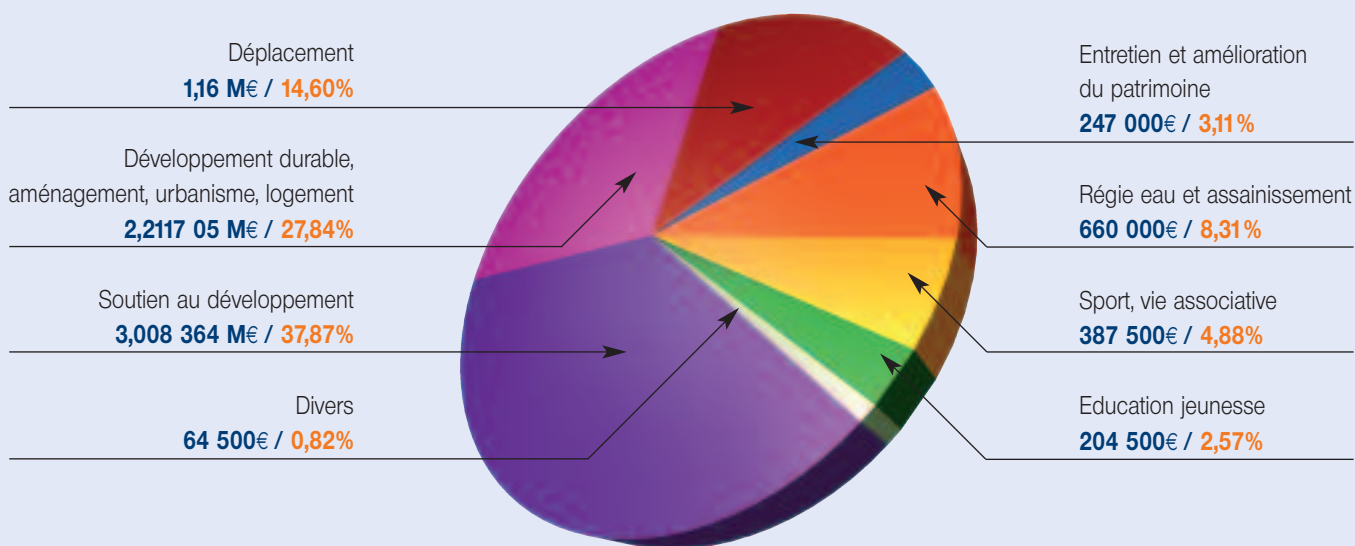
Dans cette situation de crise des ressources de nos collectivités, face également à l'augmentation des besoins, à la nécessité de répondre à l'attente de la population notamment des plus démunis, il nous faut faire appel à la solidarité, notamment en direction des plus défavorisés, des familles.

Le maire rappelle la fonction de redistribution de l'impôt. «Nous allons toutefois conserver le niveau élevé à Plœmeur des abattements et des exonérations fiscales qui favorisent les familles. A ce titre, notre commune est dans notre environnement, celle qui accorde les taux d'abattement parmi les meilleurs (rappel : abattement général à la base : 10%, abattement charges de famille 2 personnes : 15%, abattement charges de famille 3 personnes et plus : 20%)»

Vote du budget 2009

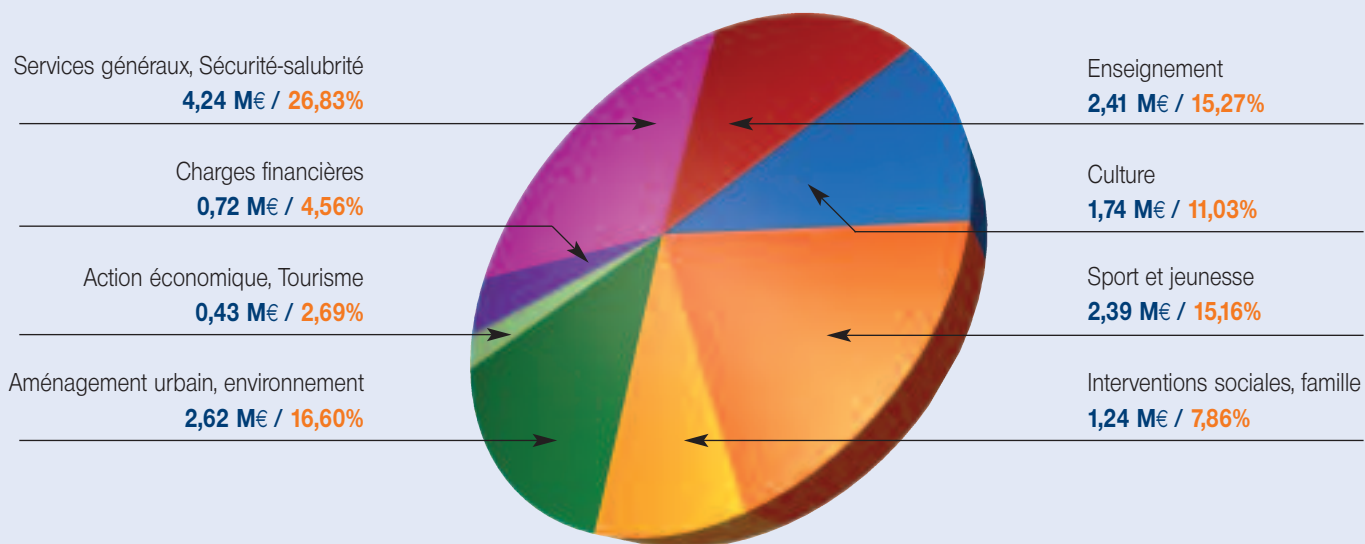
Budget primitif 2009

Répartition des crédits d'investissement par secteur d'activités T : 7,943 M€



Budget principal - Budget primitif 2009

Répartition des crédits de fonctionnement par secteur d'activités (dépenses réelles) T : 15,790 M€

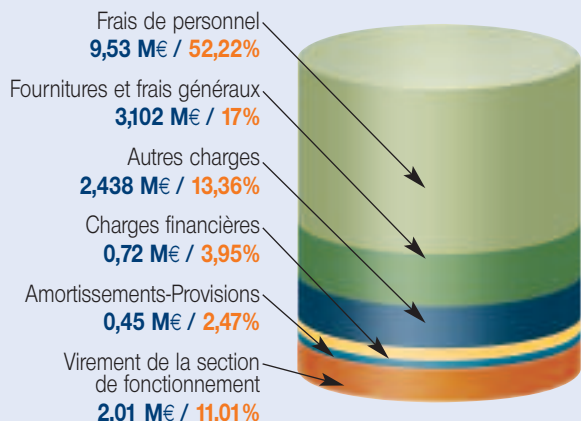


Dépenses/recettes

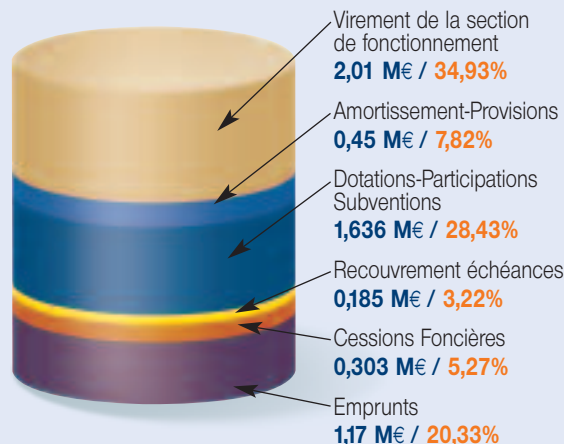
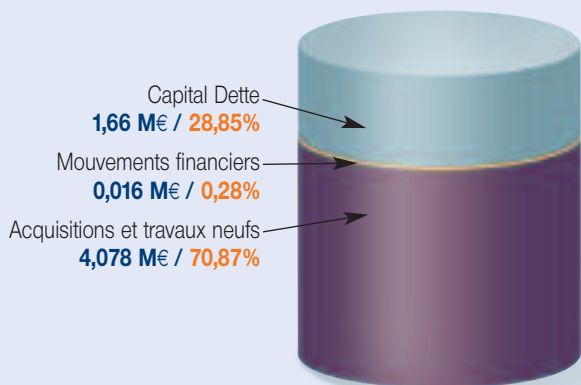
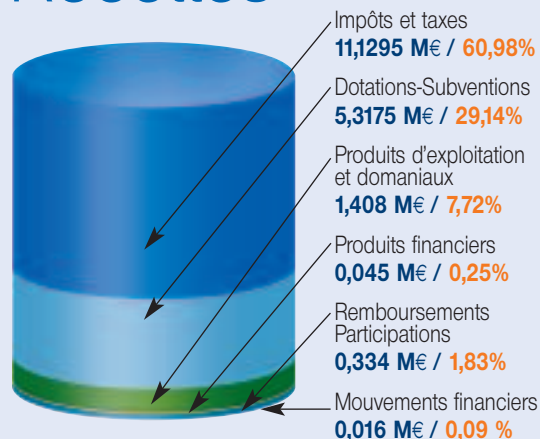
Structure du budget 2009

(en millions d'euros)

Dépenses



Recettes



➔ **Dépenses incontournables :**
le montant avoisine 1,2 M€ et parmi lesquelles on retrouve :

➔ Le renouvellement du parc informatique (y compris dans les écoles), du mobilier de bureau, des matériels et outillages divers pour les services, du parc automobile...	environ 120 000 €
➔ La poursuite du renouvellement, de l'entretien et de la mise aux normes de sécurité du patrimoine existant...	environ 140 000 €
➔ Un programme de mise aux normes éco énergies des bâtiments	environ 100 000 €
➔ Le gros entretien de la voirie	550 000 €
➔ L'entretien de l'éclairage public	190 000 €
➔ L'entretien des autres équipements urbains ou divers (trottoirs, signalisation, espaces verts, plages, ports,...)	100 000 €